

*Initiatives ministérielles*

mais à tout le Canada, et je sais que le premier ministre sera d'accord avec cette déclaration.

• (1640)

[Traduction]

Lorsque j'ai été élu pour la première fois en 1968, une des premières mesures législatives étudiée par la Chambre cette année-là fut la Loi sur les langues officielles. Je me souviens que David Lewis, Tommy Douglas, Stanley Knowles et vous-même, monsieur le Président, étiez tous à la Chambre. Nous avons eu un débat intéressant à ce moment-là et c'est avec fierté que nous avons adopté la Loi sur les langues officielles en 1968 pour établir en droit l'égalité des deux langues du pays pour ce qui est de l'interaction entre les citoyens et le Parlement du Canada et ses institutions, c'est-à-dire les institutions fédérales.

Aujourd'hui, nous réitérons notre foi dans la dualité du pays et notre conviction que cette dualité doit être protégée, renforcée et favorisée.

[Français]

Monsieur le Président, c'est une réalité du Canada, nous sommes un pays avec deux grandes langues. Nous avons deux peuples fondateurs: les Anglais et les Français. Dans l'histoire du Canada, il y a eu un accord entre les deux peuples fondateurs, pour la langue anglaise et pour la langue française.

Il y a 125 ans, au temps de la Confédération, il y a eu un accord à l'effet que le Code civil existait dans la province de Québec et le *Common law* dans le reste du pays.

Monsieur le Président, il n'y a pas seulement que les deux peuples fondateurs, mais nous avons aussi dans ce pays un peuple très important, et c'est le peuple préfondateur: les autochtones du Canada. Il y avait beaucoup de groupes indiens, beaucoup de groupes autochtones qui étaient ici avant tous les autres.

Et après cela, monsieur le Président, il y a eu aussi une quatrième dimension dans notre pays, et avec un nom comme le mien et un nom comme le vôtre, monsieur le Président, pas seulement nous, mais nos pères sont venus d'autres pays. Dans mon cas, c'était de la Suède et dans votre cas c'était l'Ukraine, il y a longtemps. Il y a aussi, dans la quatrième dimension canadienne, les minorités visibles. Et dans ce grand mélange, nous avons un pays qui est très différent des pays au Sud.

Monsieur le Président, je voudrais le dire en français. Je sais que je parle avec un accent anglais, mais j'ai appris le Français lorsque j'étais adulte, mais je voudrais dire quelque chose de personnel en français aux auditeurs et

auditrices francophones. Je me souviens, quand j'ai été élu, je n'avais que 22 ans, nous avons eu à l'étude, à la Chambre des communes, le projet de loi sur les langues officielles. Il y a eu une réaction négative dans l'Ouest du Canada de la part d'une grande partie de la population. Et je me souviens bien d'un homme qui s'appelle M. Alex Kuziak, qui fut le premier Canadien d'ancêtres ukrainiens à être nommé ministre ici au Canada, par Tommy Douglas, quand il était premier ministre de la Saskatchewan. Il m'a parlé, c'était à l'automne 1968, il m'a dit que nous devons accepter le projet de loi sur les deux langues officielles, ici au Canada, pour deux raisons principales. Il a dit tout d'abord que c'était juste parce que, ici au Canada, nous avons une minorité où presque 30 p. 100 de notre population parlent la langue française, et que c'est une question de justice envers la langue française, envers la population qui s'exprime en français. Mais il y avait une autre raison, monsieur le Président, et je m'en souviens très bien, moi qui vient de cette quatrième dimension canadienne. Il a dit: À cause du fait français ici au Canada, nous avons une tolérance pour les autres groupes aussi, une tolérance pour les autres groupes ethniques, une tolérance pour les autochtones. Parce que nous avons une tolérance pour les Français, une tolérance pour les Anglais, nous avons une tolérance plus grande ici qu'aux États-Unis pour les universités, et pour le multiculturalisme. Et c'est pour cette raison aussi qu'il a dit que nous devons appuyer ce projet de loi, en 1968.

[Traduction]

Voilà pourquoi il est si important de promouvoir et de protéger les deux langues officielles du pays.

Cet après-midi, je voudrais vous entretenir d'une autre question importante, celle d'imposer une direction. À mon avis, il importe que la Chambre prenne rapidement une position très ferme en faveur de la dualité au Canada. Nous devons faire ce que nous estimons être juste, malgré les protestations de certains. En tant que politiciens, nous devons agir pour assurer l'avenir du pays. Il ne faut pas faire l'autruche ou tenter d'oublier le problème ou de le passer sous silence parce qu'il n'a pas la faveur populaire dans certains coins du pays.

Ma circonscription de Yorkton—Melville est probablement celle où il y a le moins de francophones dans tout l'ouest du Canada. Il me semble qu'au dernier recensement, il n'y en avait même pas 100. Mais, avec les années, j'ai découvert que, lorsqu'on parle ouvertement, directement et honnêtement de l'importance des droits linguistiques au Canada, les gens de ma circonscription et de tout le pays vous respectent et vous appuient.